

N/REF : 30/06/2026 9H12 C:000003 I:02626
V/REF : AC/C49766
V/Email reçu le Mardi 30/06/2026 a 9H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CBT
IMMEUBLE : LA COUR BR - CBT
18, AVENUE BRIZEUX
9, BD DUMAINE DE LA JOSSERIE
35740 PACE

Rennes, le 23 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 9 BOULEVARD DUMAINE DE LA JOSSERIE - MME ZAIED 07 49 97 88 31
LOGEMENT N° 020633, PORTE N°0633, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT TABLIER DE BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE TABLIER DE BAIGNOIRE
FOURNITURE ET POSE TABLIER DE BAIGNOIRE SUR MESURE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 03/07 IMPOSSIBLE DE LAISSER UN MESSAGE
30/06 MSG RÉP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois	façade	50	113,21
				113,21
		TOTAL H.T.		113,21
		T.V.A. a 10,00%		11,32
		TOTAL T.T.C.En EURO		124,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.